

**2008/1003 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon – Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon II pour le colloque organisé dans le cadre de l'exposition Repartir à zéro** (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 15/12/2008, p. 2204)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)